

PROCES VERBAL DE SEANCE DU

Mardi 17 Décembre 2024 à 20h00

Président de séance : M David DUIZIDOU, Maire

Secrétaire de séance : Pecheyran Valérie

Présents : David DUIZIDOU, Fabien FOUQUET, Nicolas MUGAIN, Philippe GUYOMARC'H
Guillaume MARQUE, Serge LANOUILH, Valéry PECHEYRAN, Maurice CROUAIL, Fabrice DAURE,
Jonathan HUBERT, Valérie CODHANT, Valery BIZIERE

Excusés : Sandrine CLOUTIER, Olivier SOUBIES, Jacqueline ANTONIO

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 Octobre 2024

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2/ CONVENTION AVEC OFFICE 64 DE L'HABITAT SUR LA GESTION DES FLUX DE L'HABITAT

Convention applicable au 1^{er} janvier 2024, donc document envoyé très tard en Mairie (en Novembre).

Objet de la convention : gestion des flux des logements avec l'Office 64 qui gère les demandes sur Thèze ; il y a toujours des commissions d'attribution des logements mais aujourd'hui, c'est beaucoup plus réglementé, le Maire a notamment moins de droit de regard sur les attributions des logements sur Thèze. Evolution importante sur cette gestion.

>> M. le Maire refuse de signer cette convention présentée. Et va demander de rencontrer le responsable de l'Office 64 pour voir comment fonctionner ensemble.

3/ SINISTRE AU RUGBY

Le Conseil Municipal fait part de toute sa solidarité au club de rugby.

Cette année, les vœux du Maire auront d'ailleurs lieu au club de rugby.

Fermeture de l'accès au local sinistré. L'assurance de Serge Lanouilh va venir retirer le véhicule incendié.

Premier devis reçu : par John elec pour la réalimentation du club house et du dojo : 1208.10 euros TTC.
Validé à l'unanimité de façon à pouvoir relancer au plus vite les activités des associations qui se font dans ce local.

Autre devis demandé : des modules algecos pour 3 vestiaires avec douches, toilettes et 1 local ballons ; les arbitres resteraient dans l'algeco actuel avec les bureaux : 85 000euros TTC pour 1 an en location Ou 150 000 euros en achat.

Un expert a été mandaté par l'assurance de la commune et doit venir sur place dans les jours à venir.

4/ VENTE PARCELLE AGRICOLE PAR LA SAFER

Un appel à candidatures a été envoyé par la SAFER pour une parcelle qu'elle met en vente (secteur Labalette). Parcelle de 1.60 ha. Prix avec les frais notaires et Safer : 23 000 euros environ.

>> Cette parcelle étant particulièrement bien située sur la commune et pour avoir de la réserve foncière, le Conseil Municipal souhaite se porter candidat pour l'achat de cette parcelle en proposant à M. Desclaux de continuer à exploiter cette parcelle via un bail de fermage.

5/ QUESTIONS DIVERSES

a) **Repas des aînés 2025** : relancer ce repas car bons retours de l'édition précédente : à l'Espace Laborde, repas par Julien. Fixer une date.

b) **Vœux du Maire** au Club de Rugby le vendredi 24 Janvier à 19h00

c) **Comité des Fêtes** : Réunion hier Lundi 16/12 avec les nouveaux dirigeants pour préparer les futures fêtes. Et compte tenu des événements au rugby, cette année 2025, les fêtes vont se refaire en haut, au centre bourg.

d) **Entretien salle de réception** : suite au tournoi de pala pendant 3 mois, la hotte aux cuisines était très sale. Entretien compliqué pour les agents et jusqu'où doit aller le ménage fait par les assos ?

A noter en plus, le côté réglementaire car il s'agit d'un ERP, et la hotte notamment doit être au moins nettoyée 1 fois par an par une entreprise spécialisée.

>> Un devis doit être demandé auprès d'une entreprise pour faire un gros ménage 1X/an.

e) **Equipement espace Laborde** : achat d'un petit frigo pour le mettre dans l'infirmerie + kit premiers secours. Et achat d'un micro-ondes pour mettre dans la salle de réunions.

f) **Cimetière paysager** : pose du piézomètre en début de mois pour sonder le sol et voir si la parcelle peut recevoir un cimetière. Demande de l'entreprise de référencer tous les puits dans un périmètre de 200m.

g) **Bâchage entrée de Thèze** : une entreprise est intervenue ce début de semaine pendant 1.5 jours pour désherber. Reste maintenant la question du bâchage qui serait à faire en janvier par les élus. Date à fixer.

h) **Groupement de commande vérification installations électriques** : avec la CCLB, dès 2025. Tarif négocié plus intéressant que celui que la commune a actuellement avec Bureau Véritas.

Le Conseil souhaite adhérer à ce groupement de commande.

i) **Ecole Elémentaire dossier Fonds Vert** : Devis rajoutés dans ce dossier (toiture notamment). Les travaux passent de 83 000 euros à 129 000 euros HT. Modifications à faire part à la Préfecture pour une instruction du dossier prévue début 2025.

- Nouveau personnel sur les écoles : Marie-Hélène Garricoitz pour essentiellement du ménage des classes et des bâtiments communaux + surveillance à la pause déjeuner comme cela avait été demandé par certains élus jugeant trop juste le nombre de personnel à ce moment de la journée.

j) **Courrier Fortassy** : bornage de la totalité de la propriété communale du Mouta jusqu'au Lotissement Nabarro avec le chemin rural. Les différents propriétaires ont signé : le SIAEP, le Conseil Départemental, Marcel Marque et la Commune sauf la famille Fortassy qui conteste le bornage réalisé. Elle n'a pas voulu signer le document du bornage qu'elle n'a d'ailleurs toujours pas ramené en Mairie.

Une lettre de M. Fortassy a été adressé à M. le Maire pour justifier cette position.

Un courrier de réponse va être envoyée par M. le Maire.

k) **Hercule** : le spectacle de théâtre itinérant revient à Thèze en 2025 (le dernier ayant été Pinocchio) . Spectacle qui aura lieu Fin Août

l) **Courrier de Parenthèse Loisirs** : demande de stockage à la Maison Pour tous pour le matériel des fléchettes. M. le Maire autorise ce stockage car il y a 2 salles où peut être entreposé ce matériel, voir avec l'association laquelle elle choisit.

Rencontre à organiser avec le Président pour parler également du déplacement ou non du cours de dessin qui a actuellement lieu au 2^{ème} étage du Château Fanget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Approuvé par le conseil municipal en date 27Février 2025.

Le Maire, David DUIZIDOU

La secrétaire de séance, Valérie PECHEYRAN



